

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

BUDGET ANNEXE
PROGRAMME 623
PROJETS ANNUELS DE PERFORMANCES
ANNEXE AU PROJET DE LOI DE FINANCES POUR

2023

ÉDITION ET DIFFUSION



PROGRAMME 623 Édition et diffusion

MINISTRE CONCERNÉE : ÉLISABETH BORNE, PREMIÈRE MINISTRE

Présentation stratégique du projet annuel de performances

Anne DUCLOS-GRISIER

Directrice de l'information légale et administrative

Responsable du programme n° 623 : Édition et diffusion

Le programme 623 « Édition et diffusion » regroupe l'ensemble des activités dites « métiers » de la direction de l'information légale et administrative (DILA). Ce programme comporte deux actions, scindées chacune en deux sous-actions, correspondant aux grandes missions de la DILA :

- Accès au droit et diffusion légale :
 - diffusion légale ;
 - infrastructure et sécurité informatique.
- Information administrative et vie publique :
 - information administrative ;
 - édition publique, publications et imprimerie.

Le projet de loi de finances pour 2023 s'inscrit dans la poursuite du plan stratégique DILA 2024. Il donne à la DILA les moyens de faire évoluer ses activités et ses métiers dans le but de rendre le meilleur service au meilleur coût, tout en répondant pleinement aux attentes des usagers.

Un des projets majeurs de ce plan concerne les nouveaux outils de production normative (NOPN), dont l'objectif est de fluidifier et d'automatiser de bout en bout la chaîne de production des textes juridiques. Lancé en 2021 pour une mise en service complète à horizon 2025-2026, ce projet d'envergure embarque l'ensemble des applications de production normative.

Après l'ouverture du nouveau site « entreprendre.service-public.fr » en février 2022 et la refonte du site destiné aux particuliers en juillet 2022, la DILA poursuivra en 2023 les évolutions nécessaires à l'amélioration des fonctionnalités et à la satisfaction des usagers. De nouvelles démarches en ligne seront proposées dans le cadre de partenariats avec d'autres administrations.

En plaçant l'utilisateur au cœur des priorités du plan stratégique, la DILA souhaite renforcer sa qualité d'écoute des publics. Bien qu'elle mette déjà en œuvre, notamment sur ses sites, un dispositif de recueil de la satisfaction des usagers, elle a mis en place en 2022 un observatoire des publics. Cet observatoire mobilise l'ensemble des services métiers de la DILA, numériques ou non, et a pour objectif d'améliorer la connaissance des utilisateurs, de leur profil et de leurs usages. Dans le but également d'améliorer la qualité des services publics en ligne, il doit favoriser les échanges avec d'autres administrations pour développer des initiatives communes.

L'amélioration de la réponse aux usagers par mail, téléphone, réseau social sera prioritaire en 2023. Un nouvel outil omnicanal de réponse à l'utilisateur est en cours de déploiement au sein de la DILA et offrira une vision globale des questions posées par les usagers et des réponses apportées, quel qu'en soit le vecteur. Il devrait ainsi à terme permettre de mieux analyser les difficultés rencontrées par les usagers, d'optimiser les réponses apportées et d'utiliser ce retour d'expériences pour améliorer en amont les démarches administratives. La DILA contribuera également aux travaux interministériels sur la réponse téléphonique aux usagers, en s'appuyant sur les compétences du centre d'appels interministériel.

Compte tenu de la forte augmentation des cyberattaques en 2021 et du conflit international en cours, le renforcement des mesures de sécurité est primordial. La prévision triennale anticipe une hausse sensible des dépenses de sécurité informatique tant en fonctionnement (+0,8 M€ par an) qu'en investissement. Ainsi, des opérations de renforcement et de modernisation de l'infrastructure sont programmées. Une plateforme d'intégration continue (PIC) sécurisée sera développée pour un coût total de 2 M€ sur les années 2023 à 2025. La sécurité des données personnelles sur les sites

et applications de la DILA est également renforcée dans le cadre du règlement général sur la protection des données (RGPD).

Les secteurs de l'édition et de l'impression poursuivent leur évolution conformément aux orientations du plan stratégique. La modernisation des activités est en cours avec notamment le développement de l'écosystème « vie-publique » renforcé par la complémentarité avec La Documentation française. L'imprimerie s'adapte aux évolutions à la fois économiques et environnementales. L'arrêt de la rotative en fin d'année 2022 s'inscrit dans ces objectifs d'optimisation des processus de production.

Les crédits dédiés à la réalisation de ces missions s'élèvent à 46,9 M€ en AE et en CP. A périmètre constant, elles sont en hausse de 1,8 M€ par rapport à la LFI 2022 en raison des effets conjoints du recours accru à certaines dépenses informatiques en particulier de cyber-sécurité et de l'augmentation du prix des matières. Les crédits de fonctionnement se chiffrent à 33,6 M€ en CP (30,5 M€ en LFI 2022) et les crédits d'investissement à 13,2 M€ (14,6 M€ en LFI 2022).

RÉCAPITULATION DES OBJECTIFS ET DES INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF 1 : Optimiser la production et développer la diffusion des données

INDICATEUR 1.1 : Contribution au développement de l'accès à la commande publique

INDICATEUR 1.2 : Optimiser et sécuriser la production du Journal officiel (JO)

INDICATEUR 1.3 : Améliorer la productivité et réduire l'impact environnemental

Objectifs et indicateurs de performance

OBJECTIF

1 – Optimiser la production et développer la diffusion des données

Indicateur 1.1 : « Contribution au développement de l'accès à la commande publique »

Cet indicateur répond à la recommandation de développer et de faciliter l'accès des entreprises à la commande publique. La DILA y contribue à travers son site BOAMP.fr, l'un des principaux sites publics d'annonces légales, en offrant progressivement de nouvelles fonctionnalités aux entreprises candidates et en s'employant à donner plus de visibilité aux appels d'offres publics.

La DILA facilite les recherches sur le site et propose notamment l'ouverture gratuite d'un compte afin de recevoir automatiquement des alertes paramétrables sur les appels d'offres déposés par les administrations et les collectivités publiques. Ce système permet aux entreprises de pouvoir candidater plus facilement.

Le site BOAMP.fr a été complètement refondu en 2022.

Indicateur 1.2 : « Optimiser et sécuriser la production du *Journal officiel* (JO) »

La maîtrise des risques liés à la production du *Journal officiel* est une préoccupation majeure de la DILA. Différents travaux ont permis d'aboutir à une meilleure continuité dans la chaîne régaliennne allant de SOLON (application gérant la validation des textes depuis les ministères jusqu'au SGG, au Conseil d'État et à la transmission au Parlement) à Légifrance, en passant par STILA (application de saisie et de traitement des textes destinés à être publiés au *Journal officiel*).

En termes de continuité d'activité, des actions ont été engagées pour sécuriser et renforcer la robustesse et la résilience des centres informatiques hébergeant ces applications (remplacement du cœur de réseau, mise en place d'un dispositif de stockage étendu, etc.). Par ailleurs, après l'ouverture en 2019 d'une salle de secours pour la rédaction du *Journal officiel* sur le site de « Ségur », la DILA s'est mise en capacité en 2020 de produire le *Journal officiel* entièrement à distance avec des agents en télétravail. En 2022, elle a réalisé des exercices de production d'un *journal officiel* dans le scénario critique d'une défaillance complète de son système d'information. Ces travaux seront poursuivis pour rendre le plan de continuité d'activité du *Journal officiel* le plus modulaire possible.

Pour favoriser l'accès aux données (le *Journal officiel* étant totalement numérique depuis le 1^{er} janvier 2016), l'intégralité des textes est accessible sur le site Legifrance.gouv.fr. Ce site propose, outre le téléchargement du *Journal officiel* électronique authentifié et l'accès unitaire aux textes qui le composent, l'abonnement à un sommaire interactif, transmis par mail à chaque parution avec l'ensemble des références des textes de la parution du JO du jour.

Indicateur 1.3 : « Améliorer la productivité et réduire l'impact environnemental »

Cet indicateur répond au renforcement du lien entre le dispositif de performance et la budgétisation environnementale en suivant en particulier l'impact environnemental de l'activité industrielle d'imprimerie de la DILA.

L'imprimerie de la DILA a connu une évolution majeure depuis 2016 à la suite de l'arrêt de l'impression du *Journal officiel* en se tournant vers l'impression de livres et de revues pour des administrations mais également pour ses propres publications sous la marque *La Documentation française*. Elle offre une large gamme de produits grâce à un équipement étendu (rotative, machines feuilles, presses numériques), répondant aux différentes attentes de ses clients.

La stratégie est de poursuivre l'adaptation de l'activité d'imprimerie en cohérence avec les évolutions du marché tout en visant une meilleure productivité et des produits de qualité.

Au niveau de la réduction de l'impact environnemental, l'objectif de la DILA est de réduire la gâche papier en optimisant les processus de production et en appliquant une politique de maintenance rigoureuse des outils de production afin de limiter les dysfonctionnements des machines qui peuvent, entre autres, engendrer un surplus de déchets de papier.

Dans le cadre de son implication pour un État éco-responsable, la DILA a déjà pris de nombreuses mesures pour réduire son impact environnemental. L'imprimerie est ainsi labellisée "Imprim'vert » et recycle ses déchets.

En complément, la DILA a lancé début 2022 la réalisation de son bilan carbone. Différents postes seront étudiés dont celui de la collecte et du traitement des déchets produits par l'activité de l'imprimerie.

A noter qu'avec l'arrêt de la rotative fin 2022, la gâche papier diminuera de façon conséquente car cette machine engendre structurellement beaucoup de pertes de papier.

INDICATEUR

1.1 – Contribution au développement de l'accès à la commande publique

(du point de vue de l'utilisateur)

	Unité	2020	2021	2022 (Cible PAP 2022)	2023 (Cible)	2024 (Cible)	2025 (Cible)
Nombre total de visites sur le site « BOAMP.fr »	visites	3 345 193	1 712 518	2 500 000	3 200 000	3 200 000	3 200 000
Nombre de comptes ouverts sur le site BOAMP.fr	Nb	218 298	233 399	165 000	170 000	175 000	180 000

Précisions méthodologiques

Source des données : la mesure des deux sous-indicateurs est effectuée automatiquement par l'application de gestion du site.

Mode de calcul : Il s'agit de données brutes.

Commentaires : cet indicateur composite permet d'avoir une meilleure mesure du trafic sur le site et de ses services.

JUSTIFICATION DES CIBLES

Après une période de stabilisation du nombre de visites autour de 3 millions par an, la crise sanitaire et le recueil du consentement imposé par le RGPD ont eu un impact négatif sur la fréquentation du site en 2021. En effet, la comptabilisation des visites du site BOAMP.fr a été impactée par l'obligation imposée par la CNIL de laisser à chaque utilisateur la possibilité de refuser ou d'accepter les cookies depuis le mois d'avril 2021. Seuls les visiteurs ayant validé les cookies ont été recensés par l'outil de suivi des statistiques. Cette situation a perduré sur le premier semestre 2022, ce qui justifie une cible en baisse par rapport au réalisé de 2020. Cependant, une nouvelle version du site a été mise en service le 5 juillet 2022, qui permet désormais de comptabiliser toutes les visites.

La modernisation du site BOAMP.fr, mise en production entre juin 2021 et juillet 2022, améliore l'ergonomie et facilite la réutilisation des données économiques grâce aux interfaces de programmation applicative (API). De la simple recherche à l'analyse, les nouvelles fonctionnalités ont été pensées pour simplifier chaque utilisation, tout en assurant la protection des données des entreprises. Concrètement, le site modernisé intègre de nouveaux critères de recherche pour accéder directement aux marchés de fournitures, services ou travaux. Des filtres offrent la possibilité d'affiner les recherches.

Ces évolutions ont plus largement été mises en œuvre pour tous les sites économiques (bodacc.fr, journal-officiel.gouv.fr, info-financière.fr). Les objectifs poursuivis par ces travaux sont :

- changement du type d'hébergement avec passage sur le cloud ;
- site construit sur la base d'API permettant un accès simplifié aux données ;
- harmonisation de l'ergonomie des sites économiques proposés par la DILA ;
- prise en compte du nouveau système de design de l'État ;
- prise en compte des obligations d'accessibilité issues du RGAA 4 (objectif visé de 90 % de conformité) et des recommandations de la CNIL.

Cette nouvelle version de boamp.fr, en réglant le problème de décompte des visites, devrait à minima permettre de revenir à une fréquentation annuelle équivalente aux années précédentes (3,2 millions de visites). A noter, qu'en complément de la fréquentation directe du site, il convient de prendre en compte l'usage accru des API mises à la disposition des utilisateurs. En effet, certains sites pourraient intégrer des appels aux API de BOAMP.fr pour afficher directement sur leur site les annonces de marché, sans consultation directe sur le site BOAMP.fr.

Par ailleurs, l'utilisation du site et de ses fonctionnalités continue de se faire sans promotion ni campagne de communication.

En parallèle du nombre de visites, on note une augmentation depuis plusieurs années du nombre de comptes ouverts. Les cibles 2022 à 2025 du nombre de comptes accusent une baisse conséquente par rapport au résultat de l'année 2021. En effet, à l'occasion de la mise en service de la nouvelle version du site internet, une campagne de purge sera menée pour s'assurer que seuls les comptes réellement actifs restent ouverts. Il est ainsi demandé à chaque détenteur de compte de confirmer son souhait de conserver son abonnement et de réinitialiser le mot de passe de son compte. Une fois cette opération de migration réalisée, le nombre de créations de comptes devrait repartir à la hausse et suivre une tendance croissante chaque année.

INDICATEUR

1.2 – Optimiser et sécuriser la production du Journal officiel (JO)

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2020	2021	2022 (Cible PAP 2022)	2023 (Cible)	2024 (Cible)	2025 (Cible)
Nombre de rectificatifs publiés au JO imputables à la DILA	Nb	9	15	8	10	10	7

Précisions méthodologiques

Source des données : le nombre de rectificatifs publiés au *Journal officiel* imputables à la DILA est recensé en interne par l'équipe de la rédaction du JO.

Mode de calcul : le nombre de rectificatifs publiés au *Journal officiel* imputables à la DILA fait l'objet d'un décompte manuel journalier au sein de la DILA.

Commentaires : les rectificatifs imputables à la DILA sont à mettre en relation avec le nombre total de textes publiés et au regard de l'urgence avec laquelle il faut les publier (du jour au lendemain, ce qui correspond au délai de rigueur). À noter qu'un rectificatif peut être « mixte », c'est-à-dire correspondre à plusieurs erreurs imputables à la DILA et aux ministères ; dans ce cas, ces erreurs sont également prises en compte.

La cible 2022 actualisée est de 10 rectificatifs.

JUSTIFICATION DES CIBLES

Si les années 2018 à 2020 ont connu une baisse très significative (-50 %) du nombre de rectificatifs imputables à la DILA, l'année 2021 a connu une augmentation du nombre d'erreurs (à mettre en regard des 39 668 textes publiés au JORF contre 35 916 en 2020) en raison des conditions de travail des agents pendant la période de la crise sanitaire avec la nécessité du maintien du travail à distance, limitant ainsi les interactions entre les équipes et rendant certains contrôles moins aisés.

Toutefois, l'objectif pour les prochaines années est de continuer à améliorer l'efficacité des contrôles, à réduire les interventions manuelles permettant ainsi de gagner en productivité et en qualité pour toujours mieux maîtriser le nombre de rectificatifs imputables à la DILA, et tendre vers le « zéro défaut » tout en garantissant les délais de publication.

A cet effet, des travaux majeurs d'amélioration technique et de sécurisation ont été réalisés en 2021 sur l'outil de production « SOLON » (*Système d'organisation en ligne des opérations normatives*) et sont en cours jusqu'en 2023 sur « STILA » (*Solution de traitement de l'information légale et administrative*), outil interne de publication de la DILA.

Après la modernisation du site legifrance.gouv.fr destinée à améliorer l'accès des citoyens aux textes normatifs, et après ces travaux applicatifs, la transformation numérique de la chaîne régaliennne se poursuit dans le cadre du projet relatif aux nouveaux outils de production normative (NOPN), visant à construire un processus totalement dématérialisé et à fluidifier la production des textes normatifs depuis leur rédaction dans les ministères jusqu'à leur publication au *Journal officiel*. Ce processus devrait améliorer encore à l'avenir les conditions de production du *Journal officiel*. Ainsi la brique applicative atelier de construction légistique (ACL), futur outil d'aide à la rédaction des textes normatifs, qui a vocation à être généralisé à horizon 2025, commencera à être déployé à titre expérimental dès 2023. Toutefois, le déploiement de nouveaux outils nécessitera une période d'adaptation durant laquelle un risque d'erreur pourrait encore exister en lien avec la prise en main du nouveau système. L'efficacité de ce nouvel outil et son utilisation par les agents auront un effet positif sur la réduction du nombre d'erreurs à compter de 2025.

Par ailleurs, une attention particulière restera portée au niveau de l'équipe de rédaction du *Journal officiel* sur la qualité des recrutements, la formation, la mise à jour des procédures, l'harmonisation des pratiques et l'effectivité des contrôles de différents niveaux (autocontrôle, contrôles mutuels, supervision, cellule de pilotage...).

Pour favoriser l'appropriation de ces actions qualité par les agents, les indicateurs internes de suivi de traitement (informations sur les intervenants, indicateurs sur la « sensibilité » des textes...) et le bilan qualité leur sont présentés au cours de réunions semestrielles.

INDICATEUR

1.3 – Améliorer la productivité et réduire l'impact environnemental

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2020	2021	2022 (Cible PAP 2022)	2023 (Cible)	2024 (Cible)	2025 (Cible)
Gâche papier en pourcentage de la consommation totale de papier	%	9,5	9	7	5	4	3

Précisions méthodologiques

Source des données : la consommation de papier et de la gâche est mesurée régulièrement à l'aide d'un outil de comptage et de pesage.

Mode de calcul : il s'agit du total annuel de papier gâché divisé par la consommation totale de papier.

Commentaires : la consommation papier comprend les feuilles utilisées sur les imprimantes industrielles et les bobines utilisées par la rotative.

JUSTIFICATION DES CIBLES

La gâche papier est générée principalement lors de la mise en production et la production des machines à imprimer. Elle est principalement générée lors du « calage » et du démarrage de ces machines. En effet, afin de livrer des exemplaires au niveau de qualité attendu par les clients de l'imprimerie, les exemplaires d'un niveau de qualité insuffisant sont éliminés. Afin d'optimiser ce processus de production, des actions de maintenance préventive et curative sont mises en place afin de fiabiliser et de conserver les machines de production dans un état optimal. Le processus de production est analysé en permanence avec les imprimeurs, dans des ateliers qualité hebdomadaires qui sont l'occasion d'analyser la gâche papier constatée, ses causes et de décider d'actions à mettre en place pour la réduire. Grâce notamment à ces actions, la gâche papier de l'imprimerie est passée de 311 tonnes en 2016 à 81 tonnes en 2021.

Depuis la fin de l'année 2021, la forte pression économique sur les hausses de prix des matières premières (les tarifs ont été multipliés par deux en une année) et les difficultés d'approvisionnement en quantité suffisante de papier, influent fortement sur nos activités. En effet, ce contexte de pénurie a eu un impact important sur nos performances en termes de qualité et donc de gâche. Des difficultés ont été rencontrées pour trouver du papier couché brillant en bobine en quantité suffisante pour continuer l'ensemble de nos productions sur la rotative. Par conséquent, une partie de la production a dû être basculée sur les machines à feuilles. Les papiers à plat n'étaient pas n'ont plus disponibles en quantité suffisante sur le marché, tant au niveau qualité que format. Cette situation nous a contraint à devoir couper le papier reçu aux formats adaptés à nos productions, entraînant ainsi de la gâche supplémentaire inévitable. En dépit de ces écueils qui perdurent sur 2022, l'objectif fixé à 7 % de gâche devrait être atteint grâce aux actions d'amélioration de nos processus engagées ces dernières années.

Les cibles en diminution de 2023 à 2025 sont en lien avec la baisse de l'activité et l'arrêt de la rotative fin 2022, principale contributrice à la gâche. Ces performances seront également réalisées grâce au pilotage très fin de nos reporting et aux analyses des écarts constatés qui permettent de mettre en place des actions correctives au fur et à mesure des problèmes rencontrés.

Afin de réduire l'impact environnemental lié à l'utilisation du papier, une filière de recyclage est en place et la DILA est labélisée « *Imprim'Vert* » pour le recyclage de ses déchets industriels et « *PEFC* » pour la traçabilité des fibres utilisées (recyclées ou vierges). Les fibres de papier sont ainsi recyclées entre cinq et huit fois.

Présentation des crédits et des dépenses fiscales

PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR ACTION ET TITRE POUR 2022 ET 2023

AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Action / Sous-action	LFI 2022 PLF 2023	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Total	FdC et AdP attendus
01 – Accès au droit et diffusion légale		20 555 923 23 709 441	12 655 000 6 170 000	33 210 923 29 879 441	0 0
02 – Information administrative et vie publique		9 953 648 10 561 945	7 947 669 5 432 331	17 901 317 15 994 276	0 0
Totaux		30 509 571 34 271 386	20 602 669 11 602 331	51 112 240 45 873 717	0 0

CRÉDITS DE PAIEMENTS

Action / Sous-action	LFI 2022 PLF 2023	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Total	FdC et AdP attendus
01 – Accès au droit et diffusion légale		20 973 027 23 125 952	7 880 000 7 486 883	28 853 027 30 612 835	0 0
02 – Information administrative et vie publique		9 510 408 10 515 404	6 578 669 5 763 081	16 089 077 16 278 485	0 0
Totaux		30 483 435 33 641 356	14 458 669 13 249 964	44 942 104 46 891 320	0 0

Édition et diffusion

Programme n° 623 | Présentation des crédits et des dépenses fiscales

PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR TITRE POUR 2022, 2023, 2024 ET 2025

Titre	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Ouvertures	FdC et AdP attendus	Ouvertures	FdC et AdP attendus
LFI 2022 PLF 2023 Prévision indicative 2024 Prévision indicative 2025				
3 - Dépenses de fonctionnement	30 509 571 34 271 386 30 552 411 31 631 810		30 483 435 33 641 356 31 611 954 31 447 773	
5 - Dépenses d'investissement	20 602 669 11 602 331 11 643 331 9 932 331		14 458 669 13 249 964 12 869 331 11 194 331	
Totaux	51 112 240 45 873 717 42 195 742 41 564 141		44 942 104 46 891 320 44 481 285 42 642 104	

PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR TITRE ET CATÉGORIE POUR 2022 ET 2023

Titre / Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Ouvertures	FdC et AdP attendus	Ouvertures	FdC et AdP attendus
LFI 2022 PLF 2023				
3 – Dépenses de fonctionnement	30 509 571 34 271 386		30 483 435 33 641 356	
31 – Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	30 509 571 34 271 386		30 483 435 33 641 356	
5 – Dépenses d'investissement	20 602 669 11 602 331		14 458 669 13 249 964	
51 – Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	3 850 000 2 500 000		3 440 000 2 250 000	
52 – Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État	16 752 669 9 102 331		11 018 669 10 999 964	
Totaux	51 112 240 45 873 717		44 942 104 46 891 320	

Justification au premier euro

Éléments transversaux au programme

ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE DU PROGRAMME

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 Dépenses de personnel	Autres titres	Total	Titre 2 Dépenses de personnel	Autres titres	Total
01 – Accès au droit et diffusion légale	0	29 879 441	29 879 441	0	30 612 835	30 612 835
02 – Information administrative et vie publique	0	15 994 276	15 994 276	0	16 278 485	16 278 485
Total	0	45 873 717	45 873 717	0	46 891 320	46 891 320

ÉVOLUTION DU PÉRIMÈTRE DU PROGRAMME

■ TRANSFERTS EN CRÉDITS

	Prog Source / Cible	T2 Hors Cas pensions	T2 CAS pensions	Total T2	AE Hors T2	CP Hors T2	Total AE	Total CP
Transferts entrants					+227 331	+439 331	+227 331	+439 331
Transfert HUBEE phase 3 (RUN)	129 ►				+227 331	+439 331	+227 331	+439 331
Transferts sortants					-250 000	-250 000	-250 000	-250 000
Reprise par la DINUM de l'exploitation de l'annuaire MAIA	► 129				-250 000	-250 000	-250 000	-250 000

Édition et diffusion

Programme n° 623 | Justification au premier euro

Dépenses pluriannuelles

GRANDS PROJETS INFORMATIQUES

NOPN

Année de lancement du projet	2021
Financement	P623
Zone fonctionnelle principale	Ressources et Support

COÛT ET DURÉE DU PROJET

Coût détaillé par nature

(en millions d'euros)

	2020 et années précédentes		2021 Exécution		2022 Prévision		2023 Prévision		2024 et années suivantes		Total	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Hors titre 2	0,00	0,00	1,07	0,38	1,67	1,54	3,20	3,04	4,38	5,36	10,32	10,32
Titre 2	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	0,00	0,00	1,07	0,38	1,67	1,54	3,20	3,04	4,38	5,36	10,32	10,32

Évolution du coût et de la durée

	Au lancement	Actualisation	Écart en %
Coût total en M€	10,32	10,32	0,00
Durée totale en mois	60	60	0,00

GAINS DU PROJET

Évaluation des gains quantitatifs du projet

	Au lancement	Actualisation	Écarts en %
Gain annuel en M€ hors titre 2	0,00	0,00	
Gain annuel en M€ en titre 2	3,20	3,20	0,00
Gain annuel moyen en ETPT	48	48	0,00
Gain total en M€ (T2 + HT2) sur la durée de vie prévisionnelle de l'application	3,20	3,20	0,00
Délai de retour en années	6	6	0,00

PRÉSENTATION DU PROGRAMME

Lancé en janvier 2021 par le secrétariat général du Gouvernement (SGG) et la direction de l'information légale et administrative (DILA), le programme « nouveaux outils de production normative » (NOPN) vise à la **transformation**

numérique de la chaîne de production des normes françaises, en combinant la modernisation des outils, l'évolution des métiers et la simplification des pratiques de rédaction en lien avec l'ensemble des acteurs concernés (ministères, Conseil d'État, Assemblée nationale, Sénat...).

Les gains recherchés sont de :

- **Faciliter la rédaction, le suivi et la correction des projets de textes** pour les agents publics, en réduisant les tâches formelles, chronophages et redondantes au profit d'activités à forte plus-value ; autrement dit, de passer moins de temps sur la forme et plus de temps sur le fond, le pilotage de l'activité normative, l'appui et la formation des agents... ;
- **Améliorer le service public de diffusion du droit** au profit de l'ensemble des usagers (citoyens, professionnels du droit, éditeurs juridiques, *legal-tech*), en augmentant la qualité et la quantité de données diffusées par LEGIFRANCE, en réduisant les délais de consolidation et en apportant de nouvelles fonctionnalités (par exemple : connaître la norme applicable à un territoire donné) ;
- **Rendre possible des harmonisations et simplifications** dans les pratiques de rédaction des textes (en lien avec le développement d'un éditeur dédié) ; un comité d'expertise légistique associant le SGG, le Conseil d'État, l'Assemblée nationale et le Sénat se tient régulièrement à cette fin.

Le programme, placé sous la direction d'un directeur de projet des administrations de l'État, a été scindé en cinq projets :

- Trois projets propres à chaque nouvel outil à réaliser ou rénover, à savoir : l'**éditeur légistique** (brique applicative d'aide à la rédaction des textes sous un format structuré et préconsolidé), le **cœur de chaîne applicative** (brique applicative de gestion du flux de travail, de suivi, de validation et de génération des déclinaisons de publication) et le **référentiel unique de données** (base destinée à organiser et stocker les données, permettant une consolidation validée des textes et code et la référence des textes du Journal officiel pour alimenter Légifrance pour diffusion).
- Deux projets transverses seront menés en parallèle à savoir la transformation des métiers et des organisations et l'amélioration des fonctions de pilotage et de suivi statistiques en matière d'activité normative.

Après une année consacrée à initialiser les travaux (conduite d'une étude détaillée, échange avec les partenaires et futurs utilisateurs, constitution des équipes et des budgets), le programme a été présenté en tout début d'année 2022 à la direction interministérielle du numérique (DINUM) qui, après consultation de la direction des achats de l'État (DAE), de la direction du Budget (DB) et de l'agence nationale de sécurité des systèmes d'information (ANSSI), a émis un avis conforme sur sa faisabilité et sa soutenabilité. Depuis lors, le programme a intégré le panorama des grands projets numériques de l'État et a débuté sa phase de réalisation. Une assistance à maîtrise d'ouvrage accompagne la direction de programme depuis octobre 2021, une maîtrise d'œuvre pour le développement de l'éditeur légistique a été recrutée en avril 2022 et un appel d'offre a été publié en juin 2021 pour recruter une maîtrise d'œuvre pour l'industrialisation d'une solution de consolidation par l'intelligence artificielle.

Le programme s'appuie sur l'actuelle chaîne applicative, notamment SOLON (outil de partage des projets de textes utilisés par l'ensemble des ministères, le Conseil d'État, le Parlement) et LEGIFRANCE (plateforme de diffusion du droit sur internet) pour déployer progressivement, à compter de 2023, de nouvelles briques applicatives modernisant, remplaçant ou complétant celles existantes. Cela permettra d'expérimenter de nouveaux usages, de favoriser la conduite du changement et d'obtenir des résultats intermédiaires jusqu'à la mise en place d'un cercle vertueux de production et d'enrichissement de la donnée tout au long du parcours du texte.

Outre l'évolution des applications existantes, le programme prévoit notamment dans les quatre prochaines années :

- **L'expérimentation et le déploiement progressif d'un éditeur légistique**, outil d'aide à la rédaction des textes, conçu en méthode agile avec les utilisateurs finaux ;
- **L'utilisation de l'intelligence artificielle** pour faciliter la consolidation des textes et le travail sur les données actuellement en stock ;
- **Construire un nouveau référentiel** permettant d'accroître significativement la qualité et la quantité de données stockées et diffusées ainsi que les échanges entre acteurs ;
- **Améliorer les capacités de pilotage et de suivi statistique de l'activité normative.**

Le programme s'inscrit dans les dernières exigences en matière de sécurité des systèmes d'information, de protection des données personnelles, d'ouverture des données ainsi que des codes sources.

DETAIL SUR LES COÛTS DU PROGRAMME

Le coût du programme, affiché dans le panorama des grands projets numériques de l'État diffusé par la DINUM, est de 26,9 M€ et résulte de la MAREVA transmise lors de la procédure d'avis pour évaluer la faisabilité et la soutenabilité du programme NOPN au titre de l'article 3 du décret n° 2019-1088 du 25 octobre 2019.

Ce coût intègre :

- 10,317 k€ **d'investissement (coûts directs)** répartis sur chaque projet applicatif et une assistance à maîtrise d'ouvrage ;
- 4,605 k€ **de coûts indirects** (renseignés à la demande de la DINUM) et représentant la dizaine d'agents de la DILA et du SGG mobilisés sur le programme sur les 60 mois du programme (étant précisé qu'hormis peut-être deux agents, tous les autres travailleraient sur la chaîne régaliennne existante même si le programme n'avait pas été lancé) ;
- 11,968 k€ **de coût de fonctionnement du SI** sur deux ans (renseignés à la demande de la DINUM), soit un coût d'environ 5,900 k€ par an, très proche du coût actuel de fonctionnement de la chaîne applicative permettant la production quotidienne du *Journal officiel* (coût là encore qui aurait perduré qu'il y ait ou non le programme NOPN).

Dans le tableau coût détaillé supra, il n'a été ainsi rendu compte exhaustivement que des coûts directs d'investissement qui représentent le véritable surcoût qu'entraîne le programme. Les coûts indirects (coût des personnels) et de fonctionnement du SI seraient équivalents pour le maintien de l'actuelle chaîne régaliennne avec ou sans le programme NOPN.

DETAIL SUR LES GAINS DU PROGRAMME

Gains pour le SI :

L'étude de rentabilité de la MAREVA fait état de gains sur les coûts de fonctionnement de la chaîne applicative (près de 1,26 M€ par an, soit 6,3 M€ sur 5 ans). Toutefois, la même étude précise qu'en l'absence d'investissement dans le cadre du programme NOPN, il aurait été nécessaire de faire des évolutions nécessaires au maintien en état des outils existants et de leurs infrastructures (avec, comme actuellement, des pics significatifs réguliers).

Ainsi les investissements directs dans le cadre du programme remplaceront des coûts récurrents permettant le fonctionnement de la chaîne, ces deux postes de dépenses étant de nature à se compenser largement. En conséquence, au-delà de cet aspect compensatoire, il n'a pas été prévu de gain lié aux seules évolutions SI (application et infrastructure).

Gains sur la charge de travail :

Le programme NOPN bénéficiera aux agents de l'administration comme au service public de la diffusion du droit en améliorant la capacité de production normative de l'État, son efficience, sa célérité, sa qualité et sa résilience. Il permettra notamment l'allègement de certains tâches chronophages, redondantes et formelles.

La mise en production du nouveau système d'information réduira les tâches directement liées à la production normative et assumées en particulier par les agents du SGG, de la DILA, des ministères, du Conseil d'État, de l'Assemblée nationale et du Sénat. Par ailleurs, il bénéficiera indirectement à une multitude d'autres acteurs, à savoir d'autres agents de l'administration (dont les collectivités ultramarines), ainsi que des acteurs économiques (éditeurs juridiques, *legal tech*...).

La réduction partielle de la charge de travail des agents de l'administration (des services du Premier ministre comme des ministères) n'entraînera pas obligatoirement une réduction en nombre d'effectifs correspondants, ceux-ci pouvant être redéployés sur d'autres activités (y compris sans lien avec la production normative) jusqu'alors insuffisamment accomplies ou mêmes non accomplies. Il est à noter que l'accroissement et la création de nouvelles activités liées aux nouveaux outils ont été déduits des projections retenues ci-après au titre de la réduction de la charge de travail.

Seules ont été retenues les réductions de charge de travail pour les agents de l'administration (excluant les économies et gains pour l'État non chiffrables et ceux pour les acteurs économiques). Ces gains ont été estimés une fois l'ensemble des outils déployés et utilisés, soit au plus tôt à horizon 2026. Ils sont intégrés de manière progressive afin de tenir compte de différents délais (mise en production, adhésion par les utilisateurs, réorganisation...).

L'effet cumulé des espérances de gains directs et indirects, excluant les gains non chiffrables (gains dépendant de l'adhésion d'autres institutions, effets de l'amélioration de l'accessibilité du droit sur l'activité économique et donc les recettes fiscales) est évalué, selon l'annexe fournie lors de la MAREVA, à 17 ETP (répartis entre le SGG, la DILA, les ministères et toute autre administration) à l'issue de la mise en production du nouvel SI, soit en 2026, et atteindra 48 ETP à horizon 2029.

Il est à noter enfin que, compte tenu de l'effet diffus de la réduction de la charge de travail au sein de l'administration, le gain réel en termes d' ETP sera difficile à contrôler.

ÉCHÉANCIER DES CRÉDITS DE PAIEMENT (HORS TITRE 2)

ESTIMATION DES RESTES À PAYER AU 31/12/2022

Engagements sur années antérieures non couverts par des paiements au 31/12/2021 (RAP 2021)	Engagements sur années antérieures non couverts par des paiements au 31/12/2021 y.c. travaux de fin de gestion postérieurs au RAP 2021	AE (LFI + LFR + Décret d'avance) 2022 + Reports 2021 vers 2022 + Prévision de FdC et AdP	CP (LFI + LFR + Décret d'avance) 2022 + Reports 2021 vers 2022 + Prévision de FdC et AdP	Évaluation des engagements non couverts par des paiements au 31/12/2022
17 932 495	0	55 857 684	46 290 514	24 802 141

ÉCHÉANCIER DES CP À OUVRIR

AE	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP au-delà de 2025
Évaluation des engagements non couverts par des paiements au 31/12/2022	CP demandés sur AE antérieures à 2023 CP PLF CP FdC et AdP	Estimation des CP 2024 sur AE antérieures à 2023	Estimation des CP 2025 sur AE antérieures à 2023	Estimation des CP au-delà de 2025 sur AE antérieures à 2023
24 802 141	17 229 460 0	4 846 297	1 905 046	821 338
AE nouvelles pour 2023 AE PLF AE FdC et AdP	CP demandés sur AE nouvelles en 2023 CP PLF CP FdC et AdP	Estimation des CP 2024 sur AE nouvelles en 2023	Estimation des CP 2025 sur AE nouvelles en 2023	Estimation des CP au-delà de 2025 sur AE nouvelles en 2023
45 873 717 0	29 661 860 0	9 997 389	4 109 064	2 105 404
Totaux	46 891 320	14 843 686	6 014 110	2 926 742

CLÉS D'OUVERTURE DES CRÉDITS DE PAIEMENT SUR AE 2023

CP 2023 demandés sur AE nouvelles en 2023 / AE 2023	CP 2024 sur AE nouvelles en 2023 / AE 2023	CP 2025 sur AE nouvelles en 2023 / AE 2023	CP au-delà de 2025 sur AE nouvelles en 2023 / AE 2023
64,66 %	21,79 %	8,96 %	4,59 %

En 2023, 65 % des AE nouvelles devraient être couvertes par des paiements représentant 63 % des CP demandés.

Les dépenses qui seront engagées et payées dans l'année concernent principalement les achats de consommables pour l'imprimerie, les frais postaux, les frais de manutention et de stockage ou encore la rémunération des auteurs.

Par ailleurs, 37 % des CP demandés en 2023 serviront à couvrir des AE antérieures à 2023.

En fonctionnement, la majorité des engagements pluriannuels concernent le domaine informatique (hébergement, maintenance des réseaux et applications...).

Parmi les investissements, les CP demandés en 2023 au titre des autorisations d'engagement antérieures à 2023 portent sur les projets d'envergure tels que les « Nouveaux outils de production normative » (NOPN) pour 3 040 000 €, les évolutions sur l'application STILA pour 236 000 €, les évolutions du site « service-public.fr » estimées à 300 000 € ou encore les démarches en ligne engagées en 2022 pour 300 000 €.

Justification par action

ACTION (65,1 %)

01 – Accès au droit et diffusion légale

	Titre 2	Hors titre 2	Total	FdC et AdP attendus
Autorisations d'engagement	0	29 879 441	29 879 441	0
Crédits de paiement	0	30 612 835	30 612 835	0

L'action 1 « Accès au droit et diffusion légale » du programme 623 recouvre les crédits dédiés aux missions d'accès au droit et de transparence économique et financière. En 2023, le total des crédits nécessaires au financement de cette action se chiffre à 30 879 441 € en AE et 30 612 835 € en CP.

Depuis 2022, elle est scindée en deux sous-actions, l'une relative à la diffusion légale, l'autre portant sur l'infrastructure et la sécurité informatiques. Afin d'assurer une bonne lisibilité des crédits alloués aux missions de la DILA, les crédits seront justifiés par sous-actions, titres et activités budgétaires.

Estimés à 14 178 784 € en AE et 14 619 253 € en CP, les crédits relevant de la sous-action 1 « Diffusion légale » couvrent les dépenses de fonctionnement (titre 3) à hauteur de 9 378 784 € en AE et 9 252 370 € en CP et d'investissement (titre 5) pour 4 800 000 € en AE et 5 366 883 € en CP.

Justification des crédits de fonctionnement

Les crédits en titre 3 sont retracés selon les activités budgétaires suivantes :

1) Traitement des annonces légales

Principales sources de recettes du budget annexe, les annonces légales publiées au *Bulletin officiel des annonces civiles et commerciales* (BODACC) et au *Bulletin officiel des annonces des marchés publics* (BOAMP) font l'objet d'opérations externalisées de collecte, de recouvrement et de facturation. Assises sur des conventions signées avec le Conseil national des greffes des tribunaux de commerce pour les annonces publiées au BODACC et les concentrateurs d'annonces pour celles du BOAMP, les dépenses portent sur les reversements liés au nombre d'annonces publiées ou au chiffre d'affaires. Elles sont prévues pour 2023 à hauteur de 4 400 000 € en AE et 4 371 337 € en CP.

2) Applications métiers

Les crédits relatifs aux applications informatiques métiers de diffusion légale s'élèvent pour 2023 à 3 394 524 € en AE et 3 106 243 € en CP. Ils portent principalement sur la maintenance et les coûts de support du site internet Légifrance, des bases de données juridiques, des applications SOLON (système d'organisation en ligne des opérations normatives) REPONSES et SIGNALE (système interministériel de gestion des amendements législatifs), STILA (solution de traitement de l'information légale et administrative), ou encore des applications de dépôt des annonces économiques (BOAMPWeb, BALO, Dépôt des comptes, successions...).

Dans ce cadre, un projet de mise en place de coffre-fort électronique est en cours de cadrage. Ce projet vise à archiver sur ce coffre-fort les déclarations authentifiées du *Journal officiel* (JOEA et INAP) pour les mettre à disposition du site Légifrance. L'archivage sur ce coffre-fort permet de pérenniser l'authentification de ces déclarations produites depuis 2004 sans avoir à les réhorodater tous les trois ans comme cela se pratique actuellement. A terme, ce service sera étendu à certaines annonces économiques.

3) Hébergement applicatif

Les dépenses d'hébergement des applications et sites d'information légale se chiffrent à 1 484 260 € en AE et 1 674 790 € en CP.

4) Études générales et audits

Le montant total des dépenses liées aux études et aux travaux d'e-mailing est évalué à 100 000 € en AE et en CP.

Justification des crédits d'investissement

Les investissements (titre 5) dédiés à la production régaliennne et rattachés à la sous-action 1 « diffusion légale » se chiffrent à 3 800 000 € en AE et 5 366 883 € en CP et visent notamment à sécuriser les processus de production et de diffusion de la norme juridique ainsi qu'à moderniser et sécuriser l'infrastructure informatique.

Les développements du programme « Nouveaux Outils de Production Normative » (NOPN), lancé en 2021, seront poursuivis en 2023. Ce projet d'envergure a pour ambition de redéfinir l'ensemble du processus métier de la chaîne régaliennne, de l'acquisition des données (SOLON qui va devenir le cœur de chaîne applicative [CCA]) à leur diffusion sur le site Légifrance avec un modèle de données totalement intégré. La prévision s'établit pour 2023 à 3 040 000 € en CP, les AE nécessaires (10 M€) ayant été ouvertes les années antérieures et positionnées en gestion sur une tranche fonctionnelle.

La DILA poursuit également les évolutions continues du site Légifrance dont les travaux, estimés à 1 000 000 € en AE et en CP en 2023, devraient permettre de proposer à terme de nouvelles fonctionnalités aux utilisateurs (outre la finalisation des travaux techniques de migration de l'hébergement du site, l'ajout de liens vers les fiches « vos droits et démarches » de service-public.fr, la réalisation d'une preuve de concept d'un compte utilisateur avec alerte de suivi par email, la poursuite des travaux d'optimisation de la recherche notamment via la fusion des fonds « journal officiel » et « textes consolidés » et la poursuite des guides en ligne par l'ajout de vidéos et plateformes d'aides ...).

L'application BOAMPweb, qui est le site de saisie des avis de marchés publics et de captation des annonces transmises par les concentrateurs, sera refondue en 2023, en lien avec le programme de transformation numérique de la commande publique.

Le tableau ci-dessous présente les projets d'investissement programmés sur la sous-action 1 :

PROJETS INVESTISSEMENT	PRÉVISIONS 2023	
	AE	CP
<i>Evolutions Légifrance 2021</i>	1 000 000	1 000 000
<i>Evolutions applications des annonces</i>	2 500 000	800 000
<i>NOPN</i>	0	3 040 000
<i>Evolutions STILA</i>	0	236 883
<i>Evolutions SIGNALE</i>	300 000	290 000
<i>Sous-action 1 Diffusion légale</i>	3 800 000	5 366 883

Les crédits de la sous-action 2 « infrastructure et sécurité informatiques » sont programmés à hauteur de 16 700 657 € en AE et 15 993 582 € en CP et couvrent les dépenses de fonctionnement (titre 3) à hauteur de 14 330 657 € en AE et 13 873 582 € en CP ainsi que les dépenses d'investissement (titre 5) à hauteur de 2 370 000 € en AE et 2 120 000 € en CP.

Justification des crédits de fonctionnement

Les crédits en titre 3 sont retracés selon la nomenclature des activités budgétaires suivantes :

1) Services d'infrastructures informatiques

Les dépenses liées aux services d'infrastructures informatiques sont prévues à hauteur de 8 657 954 € en AE et 8 532 954 € en CP. Elles se répartissent entre les activités budgétaires suivantes :

- 6 341 089 € en AE et 6 016 089 € en CP d'hébergement applicatif comprenant notamment le renouvellement du marché public d'hébergement des sites de la DILA ;
- 400 000 € en AE et en CP pour l'hébergement nu qui couvre les prestations assurées par la Direction Générale de la Gendarmerie Nationale (DGGN) sur les sites de Nogent-sur-Marne et Rosny-sous-Bois ;
- 340 000 € en AE et 540 000 € en CP pour les services de transport de données qui portent essentiellement sur la location et la maintenance des réseaux interministériels ;
- 1 576 865 € en AE et en CP pour les services de sécurité. Les changements du contexte de cybersécurité et les obligations qui découlent du respect du RGPD obligent à la mise en place de mesures de protection des

infrastructures, des SI et des traitements des données à caractère personnel. Ces mesures se traduisent par une augmentation des besoins de prestations :

- en sécurité opérationnelle (prestations d'expertise en sécurité opérationnelle, certificats nécessaires à la sécurité opérationnelle) ;
- en acquisition d'infrastructures destinées à renforcer la sécurité des SI (utilisation d'un service de supervision des alertes de sécurité (SOC) ; pare-feu applicatifs) ;
- développement de logiciels (achat de logiciels de sécurité, audits et tests).

2) Services bureautiques

Le montant des crédits alloués aux services bureautiques s'élève à 2 243 760 € en AE et 1 683 760 € en CP et recouvre les activités budgétaires suivantes :

- les postes de travail pour 2 054 560 € en AE et 1 494 560 € en CP qui portent notamment sur le matériel mis à disposition des utilisateurs, les services d'assistance et de support, les solutions de stockage partagé (serveurs bureautiques) ;
- les télécommunications individuelles pour 158 000 € en AE et en CP dont les frais liés à la téléphonie fixe, mobile, audiovisuelle sous forme matérielle, d'abonnement ou de facturation individuelle ;
- les solutions d'impression pour 31 200 € en AE et en CP correspondant aux services d'impressions individuels ou partagés mis à disposition des utilisateurs.

3) Services applicatifs

Les crédits alloués aux services applicatifs déclinés par domaines (pilotage, RH, finances, juridique...) se chiffrent à 946 322 € en AE et 1 227 579 € en CP. Ces dépenses intègrent notamment le déploiement progressif du nouveau système d'information des ressources humaines (SIRH) de la DILA.

4) Applications métiers

Les dépenses d'applications informatiques rattachées à la sous-action 2 concernent la maintenance des outils du studio graphique ainsi que les licences associées pour un total de 2 482 621 € en AE et 2 429 289 € en CP.

Justification des crédits d'investissement

Les investissements (titre 5) portés par la sous-action 2 « Infrastructure et sécurité informatiques » s'élèvent, pour les immobilisations corporelles, à 2 100 000 € en AE et 1 850 000 € en CP. Ils visent à améliorer et sécuriser l'infrastructure informatique de la DILA. Dans ce cadre, le projet de plate-forme d'intégration continue (PIC) sécurisée, estimé à 1 000 000 € en AE et 750 000 € en CP sur 2023, porte sur l'amélioration de la PIC cloud afin de la sécuriser et d'en automatiser les processus. Le projet de remise à niveau des data centers de Nogent-sur-Marne et Rosny-sous-Bois, qui s'était traduit en 2021-22, par le changement du cœur de réseau et le déploiement du stockage étendu (Metro cluster), se termine en 2023 par l'augmentation des puissances de calcul. Une enveloppe de 500 000 € en AE et en CP a par ailleurs été réservée en vue de la modernisation des infrastructures informatiques.

Les immobilisations incorporelles correspondent aux évolutions des applications de soutien (PGI Oracle, Business object) pour un total de 270 000 € en AE et en CP.

Le tableau ci-dessous retrace l'intégralité des projets d'investissement de la sous-action 2 :

PROJETS INVESTISSEMENT	AE	CP
Modernisation de l'infrastructure	500 000	500 000
Renouvellement des switchs de Desaix	50 000	50 000
Infrastructure de télétravail	50 000	50 000
Puissance de calcul Nogent-Rosny	300 000	300 000
PIC sécurisée	1 000 000	750 000
Refonte socle technique	200 000	200 000
Evolutions business object (BO)	120 000	120 000
Evolutions PGI Oracle	150 000	150 000
Sous-action 2 Infrastructure et sécurité	2 370 000	2 120 000

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses de fonctionnement	23 709 441	23 125 952
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	23 709 441	23 125 952
Dépenses d'investissement	6 170 000	7 486 883
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	2 100 000	1 850 000
Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État	4 070 000	5 636 883
Total	29 879 441	30 612 835

ACTION (34,9 %)**02 – Information administrative et vie publique**

	Titre 2	Hors titre 2	Total	FdC et AdP attendus
Autorisations d'engagement	0	15 994 276	15 994 276	0
Crédits de paiement	0	16 278 485	16 278 485	0

L'action 2 « information administrative et vie publique » du programme 623 regroupe les crédits nécessaires à la conception et au fonctionnement de services d'information multicanale des citoyens et des entreprises. Elle porte également les dépenses liées aux activités d'imprimeur et d'éditeur public de la DILA ainsi que les frais de diffusion d'informations permettant la compréhension des grands enjeux des politiques publiques garantissant ainsi l'accès des citoyens à la vie et au débat public. En 2023, le total des crédits nécessaires au financement de cette action se chiffre à 15 944 276 € en AE et 16 278 485 € en CP.

Depuis 2022, elle est scindée en deux sous-actions, l'une relative à l'information administrative, l'autre portant sur l'édition publique, les publications et l'imprimerie. Afin d'assurer une bonne lisibilité des crédits alloués aux missions de la DILA, les crédits seront justifiés par sous-actions, titres et activités budgétaires.

Estimés à 10 594 619 € en AE et 10 856 328 € en CP, les crédits relevant de la sous-action 1 « information administrative » couvrent les dépenses de fonctionnement (titre 3) à hauteur de 6 062 288 € en AE et 6 055 747 € en CP et les dépenses d'investissement pour 4 532 331 € en AE et 4 800 581 € en CP. Ils financent les activités liées au renseignement des citoyens, des entreprises et des associations sur leurs droits et obligations ainsi que la maintenance du système d'information de l'administration numérique (SIAN) qui contribue au développement des démarches en ligne développées dans le cadre de partenariats interministériels et proposées depuis « service-public.fr ».

Justification des crédits de fonctionnement

Les crédits en titre 3 sont retracés selon les activités budgétaires suivantes :

1) Applications métiers

Cette activité budgétaire finance la maintenance et le support des applications informatiques dédiées à l'information administrative et comporte notamment la maintenance du système de l'administration numérique (SIAN) ainsi que le référencement et les tests utilisateurs. Elle se chiffre en 2023 à hauteur de 2 633 882 € en AE et 2 479 382 € en CP.

2) Domaine échange

Les crédits relatifs au système de transmission des démarches depuis service-public.fr vers les administrations et collectivités qui doivent les traiter sont estimés à 1 360 200 € en AE et 1 388 133 € en CP. A compter du deuxième semestre 2022, la DILA pourra progressivement basculer ses démarches sur le HUB d'échange mis en place par la direction interministérielle du numérique (DINUM) qui va permettre de fluidifier les relations entre les administrations. Au-delà de sa contribution financière au développement de ce nouvel outil, la DILA participe également à ses frais de maintenance via un transfert en loi de finances. Au PLF 2023, ce mouvement de crédits s'élève à 355 000 € en AE et en CP s'ajoutant aux 550 000 € en AE et CP transférés en LFI 2022, établissant ainsi le financement annuel de la DILA à 905 000 € en AE et en CP.

3) Hébergement applicatif

Les coûts d'hébergement des sites « service-public.fr » et « vie-publique.fr » ainsi que des applications concourant à la mission de renseignement administratif se chiffrent à 960 206 € en AE et 1 080 232 € en CP.

4) Renseignement administratif

Estimées au total à 948 000 € en AE et en CP, ces dépenses regroupent les trois activités budgétaires suivantes :

- la gestion des courriels qui porte sur le financement du service de renseignement des usagers par messagerie sur le site service-public.fr et le traitement des courriels pour une prévision de 300 000 € en AE et en CP ;
- le service de renseignement par téléphone pour un coût de 173 000 € en AE et en CP afin de couvrir les dépenses informatiques externalisées dédiées au renseignement par téléphone (hébergement, gouvernance, communication) ;
- le traitement de l'information administrative pour 475 000 € en AE et en CP qui regroupe notamment la mise à jour des informations de l'annuaire de l'administration et services nationaux, des administrations et services de proximité.

5) Services mutualisés

Cette activité budgétaire est destinée à couvrir les dépenses liées aux actions transverses non dédiées (urbanisation, architecture, méthode et qualité, pilotage et gestion de projet, maintenance mutualisée). La prévision est de 160 000 € en AE et en CP pour 2023.

Justification des crédits d'investissement

Les dépenses de titre 5 inscrites sur la sous-action 1 « Information administrative » représentent un montant global de 4 532 331 € en AE et 4 800 581 € en CP. Elles portent notamment sur les projets informatiques d'amélioration du site « service-public.fr » pour 1 682 331 € en AE et 2 000 581 € en CP, les évolutions ou le développement de démarches en ligne pour 1 500 000 € en AE et 1 300 000 € en CP, la poursuite du développement du nouveau site « SP entreprendre » pour 500 000 € en AE et en CP (site ouvert aux usagers au premier semestre 2022), les travaux de refonte et d'évolution du SIAN pour 400 000 € en AE et en CP et les évolutions de l'annuaire sur « service-public.fr » pour 150 000 € en AE et 281 250 en CP.

L'ensemble de ces crédits permettra de développer de nouveaux services et fonctionnalités à l'attention des usagers : amélioration des données d'annuaire qui servent de référence pour les usagers et les services, personnalisation accrue de l'accès à l'information administrative, amélioration des démarches en ligne existantes, etc.

Les crédits en T5 font l'objet de transferts budgétaires dans le cadre de partenariats avec la DINUM. Le premier concerne un transfert entrant de 582 331 € en AE et 794 331 € en CP correspondant à la restitution de crédits transférés par la DILA pour le développement du HUB d'échange interministériel. Le deuxième porte sur le transfert sortant de crédits à hauteur de 250 000 € en AE et CP destiné à la reprise, par la DINUM, de la gestion de l'annuaire ministériel MAIA (méta-annuaire inter-administrations).

Le tableau ci-dessous présente les projets programmés sur la sous-action 1 :

PROJETS INVESTISSEMENT

PRÉVISIONS 2023

Édition et diffusion

Programme n° 623 | Justification au premier euro

	AE	CP
Démarches en ligne 2023	800 000	700 000
Evolutions démarches existantes	700 000	600 000
SP itérations 2023	1 682 331	2 000 581
SP Entreprendre	500 000	500 000
Annuaire	150 000	300 000
Outil G6K	300 000	300 000
Evolutions techniques du socle SIAN	200 000	200 000
Refonte technique du SIAN	200 000	200 000
Sous-action 1 Information administrative	4 532 331	4 800 581

Les crédits de la sous-action 2 « édition publique, publications et imprimerie » s'élèvent à 5 399 657 € en AE et 5 422 157 € en CP et se répartissent entre les dépenses de fonctionnement (titre 3) à hauteur de 4 499 657 € en AE et 4 459 657 € en CP et les dépenses d'investissement à hauteur de 900 000 € en AE et 962 500 € en CP. Ils financent l'accès des citoyens à la vie publique et au débat public au travers des travaux d'édition en compte propre et en compte de tiers sous la marque La Documentation française, pour des contenus au format numérique ou papier, des contenus numériques du site « vie-publique.fr » ou encore des travaux d'imprimerie.

Justification des crédits de fonctionnement

Les crédits en titre 3 sont retracés selon les activités budgétaires suivantes :

1) Impressions

Le montant des dépenses de l'imprimerie est évalué à 3 047 257 € en AE et en CP et regroupe les activités budgétaires suivantes :

- les achats de matières premières et fournitures pour 1 807 257 € en AE et en CP comprenant les achats de plaques offset, blanchets, papiers, encres, vernis, solvants... ;
- la maintenance des matériels de production pour 850 000 € en AE et en CP ;
- la distribution et les transports sur ventes intégrant les frais postaux sur ventes et la gestion des stocks pour 200 000 € en AE et en CP ;
- la sous-traitance d'impression pour 150 000 € en AE et en CP
- les études pour 40 000 €.

2) Traitement de l'édition public

Estimée à 495 000 € en AE et en CP, cette activité budgétaire regroupe l'ensemble des dépenses liées aux publications éditées en compte propre sous la marque *La Documentation française* ou en compte de tiers et les contenus diffusés en ligne sur le site vie-publique.fr. Il s'agit principalement du paiement des droits d'auteur et de reproduction et de la redevance annuelle versée, dans le cadre de la délégation de service public, au Centre intercommunal de gestion de la petite couronne (CIGPC).

3) Promotion et activités commerciales

Une prévision de crédits de 760 000 € en AE et en CP est dédiée pour 2023 aux prestations de diffusion d'ouvrages, à la gestion externalisée des abonnements ainsi qu'aux actions promotionnelles et campagnes publicitaires menées par la DILA.

4) Autres activités transverses

Les autres dépenses sont prévues pour 197 400 € en AE et 157 400 € en CP et comprennent principalement les dépenses informatiques et des études générales.

Justification des crédits d'investissement

Le montant global des investissements imputés sur la sous-action 2 « Édition publique, publications et imprimerie » s'établit à 900 000 € en AE et 962 500 € en CP. Ils concernent le paiement des investissements liés à l'évolution du

site « *vie-publique.fr* » pour 500 000 € en AE et 562 500 € en CP d'une part, et ceux liés aux investissements de l'imprimerie pour 400 000 € en AE et en CP d'autre part.

Le tableau ci-après détaille les investissements inscrits sur la sous-action 2 :

PROJETS INVESTISSEMENT	AE	CP
Evolutions VP	500 000	562 500
Investissement imprimerie	400 000	400 000
Sous-action 2 Édition publique, publications et imprimerie	900 000	962 500

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses de fonctionnement	10 561 945	10 515 404
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	10 561 945	10 515 404
Dépenses d'investissement	5 432 331	5 763 081
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	400 000	400 000
Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État	5 032 331	5 363 081
Total	15 994 276	16 278 485